



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20220517-2022DEL17-DE

Date de la convocation
10.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/17

Présents : Mr DONNEZ, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

Absents : BUONGIORNO procuration à David DONNEZ
Mrs TAUZIN, SARDAINE, SALOMON, MARIE, Mme MILIN excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**VERSEMENT D'UN
FORFAIT
COMMUNAL A LA
CALANDRETA
D'ALBI**

Selon les dispositions de l'article L.212-8 du code de l'éducation, modifié par la Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 – article 14 : « le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale, ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ses écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. »

Le cas se présente pour un enfant domicilié sur la commune et scolarisé à l'école Calandreta d'Albi.

L'école Calandreta d'Albi sollicite le versement du forfait communal pour cet élève scolarisé en élémentaire.

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de la commune. Pour 2022, ce forfait a été fixé à 440.00 euros par élève de l'élémentaire.

Adopté à l'unanimité

Où cet exposé,

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE le versement du forfait communal de 440.00 € pour un élève élémentaire

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour 2022.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 mai 2022
David DONNEZ,
Maire,

